

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 08	
Votants : 11	
Pouvoirs : 3	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 22/03/2023	
Date d'affichage : 30/03/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Maryse FAVRE (pouvoir à S. NOZ), Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Bernard PRAIZELIN et Benoît RICHERMOZ

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/03/017 : Avenant à la convention relative aux interventions du Centre De Gestion de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 07 mars un courrier émanant du CDG 73 rappelant son partenariat avec la CNRACL et la convention qu'il avait proposée à la commune dans ce cadre, pour l'accompagner dans la gestion, l'instruction et le contrôle des dossiers retraite des agents.

La convention, d'une durée de trois ans (2020-2022) est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et il convient donc de la prolonger par voie d'avenant à compter du 1^{er} janvier 2023, sur la base des nouvelles conditions tarifaires adoptées au 01/01/2023 mentionnées dans l'avenant, et jusqu'à la fin du premier trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il rappelle que le fait de signer cet avenant ne contraint en aucun cas la collectivité à confier ses dossiers retraite des agents au CDG, mais lui permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, si aucun dossier individuel d'agent n'est transmis au CDG, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Cependant, compte tenu de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de gestion des Ressources Humaines et notamment dans l'instruction des dossiers retraite, il invite le conseil municipal à se prononcer sur cet avenant et le sollicite aux fins de pouvoir le signer.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative aux interventions du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL tel qu'énoncé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD

